

Une Constitution flamande dans un fédéralisme de coopération

Le président du Parlement flamand, Jan Peumans, a réitéré les demandes d'une Constitution flamande et d'un jour de congé payé le 11 juillet.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Le gratin politique flamand s'était donné rendez-vous à l'hôtel de ville de Bruxelles, hier midi, pour écouter le discours de Jan Peumans, président du Parlement flamand, vieille figure de la Volksunie devenu un des piliers de la N-VA. C'était aussi le dernier 11 juillet de Peumans, 67 ans, d'où un discours aux accents un peu plus personnels qu'à l'accoutumée.

L'intéressé n'a d'ailleurs pas hésité à qualifier son allocution de «*testament politique*». Un testament qui ne contient cependant pas de grandes nouveautés au plan institutionnel. Une Constitution flamande et un jour de congé payé le 11 juillet: telles sont les deux principales demandes – symboliques avant tout – formulées par le président du Parlement flamand. Ces demandes ont déjà été prononcées par le passé, «*mais il serait temps d'enfin les concrétiser*», estime-t-il.

Fédéralisme de coopération

À cet égard, il propose 2021 comme échéance pour finaliser la rédaction d'une Constitution flamande. 2021, ce sera l'année du cinquantenaire de l'institution du Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise, ancêtre du Parlement flamand. Cette Constitution, souligne Jan Peumans, «*doit cadrer avec un fédéralisme de coopération, mais être placée sur un même pied que la Constitution belge, en vue d'une plus grande autonomie de la Flandre*».

Quant au jour férié du 11 juillet, c'est une revendication partagée par le Vlaams Belang qui a mené une action devant l'hôtel de ville de Bruxelles, peu avant le début de la cérémonie officielle. D'autres politiques flamands, tels le ministre-président Geert Bourgeois (N-VA) ou le ministre fédéral Kris Peeters (CD&V), y sont également favorables. À condition toutefois de supprimer un jour férié existant, sous peine d'imposer de nouvelles charges aux entreprises. «*Alors quel jour férié va-t-on supprimer?*» lance Kris Peeters.

Les résolutions de 1999

Jan Peumans a également dressé le bilan des fameuses cinq résolutions

institutionnelles adoptées par le Parlement flamand en 1999. Ces résolutions ont longtemps servi de cadre de référence pour les négociateurs en matière de réformes institutionnelles. «*Certaines ont été entièrement réalisées, d'autres partiellement, d'autres encore sont devenues obsolètes en raison des évolutions politiques et sociétales*», estime Peumans.

Il propose dès lors de mettre sur pied un groupe de travail au sein du Parlement flamand, chargé d'examiner l'état d'avancement des exigences institutionnelles de la Flandre à travers ces résolutions. «*Cet exercice peut déboucher sur des conclusions qui formeront la base de nouvelles réformes institutionnelles.*»

«Cette Constitution doit être placée sur un même pied que la Constitution belge, en vue d'une plus grande autonomie de la Flandre.»

JAN PEUMANS
PRÉSIDENT DU PARLEMENT
FLAMAND